

**REGLEMENT INTERIEUR DU DEROULEMENT
DES CONCOURS D'ACCES AU DOCTORAT
2019-2020**

- 1- **Le candidat doit obligatoirement se présenter à la salle d'examen 15 minutes avant le début de chaque épreuve.**
- 2- Le candidat retardataire de plus de 30 minutes n'est pas admis au concours.
- 3- **L'utilisation unique du stylo bleu est permise.**
- 4- Le candidat retardataire ne bénéficiera d'aucune prolongation. Il remettra sa copie en même temps que les autres candidats.
- 5- Dans l'une des salles d'examen, s'il y en aurait plusieurs, un tirage au sort d'un sujet pour chaque épreuve, parmi 03 sujets proposés sous enveloppes fermées, est fait par un candidat volontaire lequel émargera le PV de tirage au sort prévu à cet effet. Le candidat doit attester que les 03 sujets sont différents.
- 6- Toute copie d'examen non-conforme aux règlements de l'anonymat (indication du nom hors de l'emplacement prévu, signes distinctifs de reconnaissance sur la copie, indication barré...) peut être considérée comme une tentative de fraude.
- 7- Le candidat doit, au début de chaque épreuve, émarger la feuille de présence et présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, permis de conduire ou à défaut le passeport).
- 8- Le candidat ne doit pas quitter la salle d'examen avant 30 minutes.
- 9- A l'issue de chaque épreuve, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, aux surveillants.
- 10- L'absence d'un candidat à l'une des épreuves entraînera son exclusion définitive.
- 11- Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant le déroulement de l'examen, (tentative de fraude)
- 12- Tout candidat qui troublera l'ordre, de quelque manière que ce soit, sera exclu immédiatement de la salle d'examen. Les surveillants feront appel aux agents de sécurité en cas de nécessité.
- 13- L'utilisation de téléphone portable comme calculatrice est strictement interdit. Les calculatrices programmables sont interdites
- 14- L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice,...) ou de documents entre candidats est strictement interdit. Cet échange est considéré comme tentative de fraude.
- 15- **Le téléphone portable doit être éteint. Toute utilisation de téléphone portable sera considérée comme tentative de fraude.**
- 16- Les baladeurs et casques anti-bruit sont strictement interdits.
- 17- Hormis les membres du CFD, les surveillants et les administrateurs en charge du concours, l'accès aux salles dédiées au concours est strictement interdit à toutes personnes non habilitées.
- 18- Il est strictement interdit de fumer dans la salle d'examen.
- 19- Toute fraude ou tentative de fraude citée dans les articles ci-dessus entraînera l'exclusion définitive du candidat.